

## Municipalité de Leclercville



1014, rue de l'Église  
Leclercville (Québec) G0S 2K0  
Tél : 819 292-2331  
[mun.leclercville@videotron.ca](mailto:mun.leclercville@videotron.ca)  
[www.munleclercville.qc.ca](http://www.munleclercville.qc.ca)

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, que le comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure relative à la distance de certains équipements de la limite de propriété.

Les dérogations mineures demandées sont les suivantes :

- La distance séparatrice entre le cabanon et la limite de la propriété latérale est de 0,88 mètre et la limite arrière est 0,82 mètre alors que le règlement prévoit 1 mètre (sans fenêtre).
- La distance séparatrice du système de chauffage/climatisation (thermopompe) est à 1,50 mètres de la limite de propriété alors que le règlement prévoit 2 mètres.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 10 mars 2021 à 20h, par visioconférence. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en faisant parvenir un courriel au [dg@munleclercville.qc.ca](mailto:dg@munleclercville.qc.ca)

Le 24 février 2021

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, LUCIE BEAUDOIN, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Leclercville, certifie sous mon serment d'office que l'avis ci-dessus a été affiché entre 8h et 16h, mis sur le site internet et publié dans le journal L'Écho des falaises le 24<sup>e</sup> jour de février 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 24 février 2021.

Lucie Beaudoin, B. Sc., M. Env., M.A.P.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière